

*Fiche de renseignements
saison 2024 / 2025*

- Nom : Prénom :
- Date de naissance : Département et Ville de naissance :
- Adresse :
- Code postal : Ville :
- Téléphone portable : @mail :
- TAILLE cm [] GAUCHER [] DROITIER [] AMBIDEXTRE

Souhaitez-vous une facture ? [] Oui ou [] Non

Règlement de la licence d'un montant de€ réglé par

NOM DE LA BANQUE : CHEQUE 1 N°

CHEQUE 2 N° CHEQUE 3 N°

OU PAR ESPECE : OU PAR CHEQUE ANCV ET AUTRES :

PAR VIREMENT FAIT LE

FICHE D'AUTORISATION DE TRANSPORT, PHOTOGRAPHIES ET SOINS

Je soussigné(e).....

Représentant légal de l'enfant.....

- Autorise celui-ci à effectuer les déplacements lors des matchs avec un membre du club ou un parent accompagnant dans sa voiture personnelle.
- Donne l'autorisation à son enfant d'être pris en photo dans le cadre son activité sportive, lors des entrainements, des matchs ou des stages organisés par le club et autorise leur diffusion sur:
- Le site internet du club : www.scvaunage.com ; La publication dans la presse locale
 - La page Facebook du club, Instagram ; Trombinoscope du club et photo officielle des équipes.
- Autorise les responsables du club à prendre toutes les mesures utiles en cas d'accident et à faire donner les soins médicaux et chirurgicaux nécessaire en cas d'absence des parents.
- **COORDONNEES DE LA PERSONNE A JOINDRE EN CAS D'URGENCE**
 - **NOM PRENOM :**
 - **Adresse**
 - **Numéro de téléphone portable :**
 - **Allergies ou contre indication :**
 - **Traitement particulier en cours :**
 - **Nom et téléphone du médecin traitant :**

Fait à Le Signature

Pour le bon fonctionnement du club, le SCV met en place une charte obligatoire pour chaque licencié(e) ainsi que les parents ou responsables légaux pour les mineurs.

L'acceptation et le respect de cette charte conditionnent la participation aux entraînements, aux matchs et toutes autres activités au sein du club.

Tout manquement de celle-ci peut entraîner des sanctions

➤ **Les parents comprennent et acceptent que :**

- Le club ne sert pas de garderie ni de centre de loisirs (les entraînements sont importants)
- Les encadrants sont **bénévoles** et donnent de leur temps pour vos enfants.
- Les déplacements sont à la charge et sous la responsabilité des parents, de leur investissement dépend le bon déroulement des matchs.

➤ **Les parents doivent :**

- Vérifier la présence de l'entraîneur avant de laisser leurs enfants au gymnase
- Etre à l'heure pour les entraînements et pour les matchs
- Prévenir l'entraîneur en cas d'absence aux entraînements ou aux matchs
- Etre en contact avec l'entraîneur afin d'être au courant des horaires de RDV, du lieu des matchs ou de toute autre information concernant l'équipe de son enfant.
- Donner leur disponibilité à l'entraîneur pour accompagner, transporter d'autres enfants et aider au bon déroulement des matchs comme des entraînements.

➤ **Les dirigeants et entraîneurs s'engagent :**

- A être à l'heure aux entraînements, et aux matchs
- A prévoir les déplacements pour les matchs avec les parents
- A prévenir en cas d'absence
- A coacher lors des matchs ou tenir la table de marque.

➤ **Le jeune joueur s'engage :**

- A respecter l'entraîneur et les dirigeants (comportement, horaire)
- A refuser toute forme de violence et de tricherie.
- A respecter ses coéquipiers, ses adversaires et les arbitres.
- A s'investir dans la vie du club (arbitrage, aide sur d'autres créneaux, supporter les autres équipes de son club....)
- A respecter les locaux mis à disposition.

➤ **Le joueur « adulte » (catégories : -18 F et G, Sénior, Loisirs) s'engage :**

- A avoir un comportement irréprochable dans le cadre du SCV et être valeur d'exemple pour les plus jeunes
- A respecter les locaux mis à disposition.
- A refuser toute forme de violence et de tricherie.
- A respecter ses coéquipiers, ses adversaires et les arbitres.
- A prendre part activement à la vie du club :
 - En aidant sur les catégories inférieures
 - En étant dirigeant (si majeur)
 - En arbitrant
 - En participant aux différentes actions menées par le club (loto, buvette, téléthon, stage....)

Le club est une association de bénévoles qui, pour pouvoir fonctionner, à besoin de la participation de chacun, même ponctuelle.

Date

Signature du joueur et du représentant légal pour les mineurs